



Solution pour OQTF étudiant étranger

Par Mariek

bonjour,

Je suis étudiante en première année , aujourd'hui j'ai reçu une notification de clôture de dossier et une décision de refus de mon premier renouvellement de Ts . Suivant ma demande , la préfecture ma demandé un complément de dossier alors que j'ai répondu a cette demande en un seul dossier pdf de 11 pages , dans ce cas je doute que l'agent qui traite mon dossier a consulté seulement la première page et n'a pas vu les autres pages et croit que je n'ai pas mis tout les dossiers demandé et de suite ils ont clôturé ma demande .

Y'A t'il une solution pour avoir mon Titre de séjour?

quelles procédures j'entame dans ce cas ?

Je vous remercie

Par Isadore

Bonjour,

Quel est le motif du refus ?

La seule solution est de voir un avocat pour faire un recours devant le tribunal administratif, dans les deux mois suivant la notification.

Par Mariek

Merci pour votre retour , je n'ai pas toujours reçu le courrier , et ce n'est pas mentionné dans le mail que j'ai reçu de la part de la préfecture ce matin .

Ou est ce que je peux trouver des avocats compétents dans ce sujet ?

Je suis sur Lyon

Par Mariek

Bonjour , pour le motif de refus : absence de résultat de l'année précédente alors que je suis arrivé en France le 18 janvier 2023 pour des raison familiale (je procède des preuves) et ma formation a commencer le mois de septembre 2022 donc l'école ma pas accepte le mois de janvier et je n'ai pas trouver des rentrées décalées dans mon domaine d'étude le mois de janvier.

et Nombre d'heure insuffisant pour nouvelle inscription (dans mon domaine d'étude les nombre d'heure sont limite dans toutes les écoles en France , pour mon inscription de l'année précédente c'était 9H de cours hebdomadaire alors que ma formation actuelle c'est 20H de cours hebdomadaire.

j'ai besoin de conseil, comment je motive mon recours auprès de tribunal et je fais comment pour régulariser ma situation suite au refus.

Cordialement

Par isernon

bonjour,

une des conditions de renouvellement d'un titre de séjour étudiant est de prouver le caractère sérieux de vos études

voir ces liens :

-

[url=https://www.rhone.gouv.fr/Demarches/Immigration-et-integration-dans-le-Rhone/Titres-de-sejour/Etudiants/Titre-de-sejour-etudiant]https://www.rhone.gouv.fr/Demarches/Immigration-et-integration-dans-le-Rhone/Titres-de-sejour/Etudiants/Titre-de-sejour-etudiant[/url]

-

[url=https://www.letudiant.fr/etudes/international/comment-renouveler-son-titre-de-sejour-etudiant-en-france.html#:~:text=La%20demande%20de%20renouvellement%20du,le%20nouveau%20titre%20de%20s%C3%A9jour.]https://www.letudiant.fr/etudes/international/comment-renouveler-son-titre-de-sejour-etudiant-en-france.html#:~:text=La%20demande%20de%20renouvellement%20du,le%20nouveau%20titre%20de%20s%C3%A9jour.[/url]

salutations